



# 1. LES POTAGERS URBAINS

## 1. Introduction

Un peu partout dans le monde, on observe un regain d'intérêt pour le maraîchage urbain et, plus généralement, pour l'agriculture urbaine. Celle-ci peut prendre différentes formes : culture maraîchère en pleine terre ou hors sol, arbres fruitiers, petits élevages, apiculture, aquaculture, fermes pédagogiques, cultures souterraines de champignons... Elle concerne tant les individus que des initiatives citoyennes ou entrepreneuriales. De nombreuses formes hybrides se développent, combinant le marchand et non-marchand, la production professionnelle et l'autoproduction (c'est-à-dire la production à des fins de consommation personnelle), mais toutes visant une consommation de proximité et une prise en considération des enjeux environnementaux.

Elle est également encouragée au niveau bruxellois dans le cadre de différents programmes d'action visant la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, l'amélioration du cadre de vie, le développement d'espaces verts multifonctionnels ou encore, la création d'emplois. A l'avenir, le maraîchage urbain pourrait en effet jouer un rôle plus important en termes d'approvisionnement alimentaire et de créations d'emplois locaux. A cet égard, une étude a estimé le potentiel régional de création d'emplois dans l'alimentation durable (Centre d'études régionales bruxelloises des FUSL, étude de juin 2012 revue en mars 2014). Il en ressort que le secteur potentiellement le plus pourvoyeur d'emplois est celui de la production agricole urbaine (au sol et sur toits plats), avec plus de 1400 postes qui pourraient être créés grâce au recours à des techniques de maraîchage et d'agriculture respectueuses de l'environnement et intensives en main-d'œuvre. Les débouchés de cette production urbaine permettraient de générer plus de 1300 emplois supplémentaires dans les secteurs de la transformation, de la distribution et de l'HoReCa. Enfin, environ 190 emplois pourraient voir le jour dans le secteur du traitement des déchets (gestion et valorisation des déchets organiques) et une soixantaine dans des activités de formation, sensibilisation, recherche ou consultance. Le potentiel total s'élève donc à plus de 2900 emplois, soit grosso modo un doublement, en l'espace de 10-15 ans, de l'emploi qui a été estimé pour la partie durable du système alimentaire bruxellois prévalant au moment de la réalisation de l'étude.

Ces chiffres, basés sur une vision volontariste donnant une place importante à l'agriculture urbaine dans ses dimensions les plus innovantes et recourant à de nombreuses hypothèses, doivent toutefois être considérés avec une certaine prudence. Notons par ailleurs que, selon un sondage réalisé en 2012 à la demande de Bruxelles Environnement, 67% des Bruxellois se disent favorables au développement d'une production alimentaire locale (Sonecom, 2013). La qualité de l'alimentation constitue également une préoccupation environnementale importante pour bon nombre de Bruxellois. En effet, selon le baromètre 2018 des opinions et des comportements de la population bruxelloise en matière environnementale, 52% des Bruxellois se disent préoccupés voire extrêmement préoccupés par cette problématique (note de 8 à 10 sur une échelle allant de 1 à 10). A titre de comparaison, pour la problématique de la qualité de l'air ainsi que pour celle de l'épuisement des ressources naturelles, ce pourcentage est de 49%.

Dans la suite de ce document, nous nous concentrons sur le volet « auto-production » non professionnel c'est-à-dire sur les pratiques de développement des potagers individuels ou collectifs (le volet « agriculture professionnelle » fait l'objet d'une autre fiche documentée). Celles-ci poursuivent des objectifs multiples, certains étant plus ou moins priorisés selon les acteurs : production alimentaire (auto-production) mais aussi objectifs récréatifs (contact avec la nature, détente, activité physique), sociaux (espaces de rencontre et d'apprentissage collectifs de nouveaux comportements, réponse à un besoin d'appartenance, appui à des projets thérapeutiques ou de réinsertion professionnelle...), éducatifs (principes d'agriculture biologique, cycles des saisons, espèces locales, ...). D'un point de vue environnemental, les potagers constituent également des espaces verts apportant un support à la biodiversité<sup>i</sup>, participant à l'amélioration du paysage urbain ou encore, permettant l'infiltration des eaux pluviales. La pratique du maraîchage en milieu urbain, dans des espaces interstitiels parfois très petits, permet aussi de créer et de maintenir des espaces ouverts au cœur des quartiers. Tous ces bénéfices

---

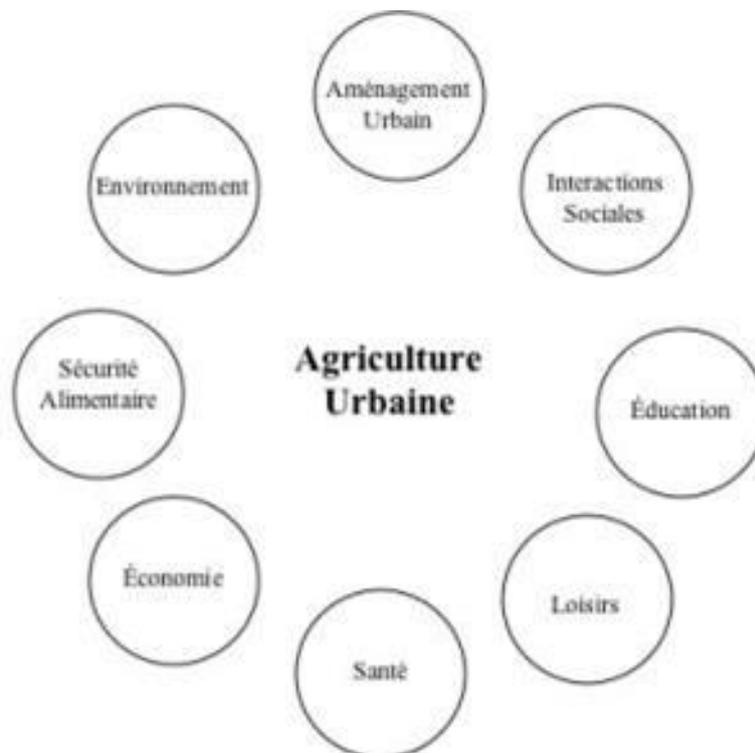
<sup>i</sup> Signalons à cet égard les travaux menés par le professeur Nicolas Vereecken (service Ecologie du paysage et systèmes de production végétale – ULB) et ses étudiants qui ont notamment montré qu'en milieu fortement urbanisé, où la préservation d'habitats semi-naturels s'avère souvent difficile, la sauvegarde et le développement de potagers urbains bien gérés, riches en plantes mellifères diversifiées et en sites de nidification, peuvent contribuer, en complémentarité avec d'autres types d'espaces verts, au maintien des abeilles sauvages en ville (rôle essentiel en tant qu'espèces pollinisatrices).



montrent combien le développement de cette pratique peut fortement contribuer à améliorer le cadre de vie des citoyens.

### Figure 1.1: Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine

Source : Wegmuller et Duchemin 2010



## 2. Etat des lieux

Les projets d'auto-production se multiplient à Bruxelles, tant à l'échelle individuelle que collective.

### 2.1. Potagers privés

A l'échelle individuelle, selon le dernier sondage réalisé sur le sujet<sup>ii</sup>, 15% des Bruxellois déclarent produire une partie de leur alimentation dont 10% cultivent plus que des plantes aromatiques. Un peu moins d'un tiers (31,1%) des Bruxellois déclarant produire une partie de leur alimentation disposent de moins de 5 m<sup>2</sup> pour cette production et un peu plus de la moitié d'entre eux réalisent cette production dans un jardin ou potager familial. Selon un autre sondage réalisé en 2016<sup>iii</sup> 17,6% des Bruxellois déclaraient produire une partie de leur alimentation dont 10,4% plus que des herbes aromatiques (c'est-à-dire principalement des légumes, des fruits et/ou des œufs). Plus de la moitié (52,5%) de ces Bruxellois déclarant produire une partie de leur alimentation disposent de moins de 5 m<sup>2</sup> pour cette production et moins de la moitié d'entre eux réalisent cette production dans un jardin ou potager familial. Les données issues de ces 2 sondages sont donc relativement comparables et ne mettent pas en évidence d'évolution significative des comportements des Bruxellois en terme d'auto-production.

Enfin, selon un sondage visant à caractériser le comportement des ménages en matière d'achat et d'utilisation de pesticides<sup>iv</sup>, un ménage bruxellois sur 10 disposerait d'un potager ou d'un verger privé.

<sup>ii</sup> Réalisation d'un sondage d'évaluation à mi-parcours de la stratégie Good Food auprès de la population en RBC (Sonecom 2018)

<sup>iii</sup> Sondage « Etat initial sur les comportements des Bruxellois en matière d'alimentation durable dans le cadre de la stratégie Alimentation durable » (Sonecom 2016)

<sup>iv</sup> Sondage sur le comportement des ménages en matière d'achat et d'utilisation de pesticides dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans les zones de captage (Sonecom 2015).



## 2.2. Potagers collectifs et familiaux

### 2.2.1. Inventaire des potagers collectifs et familiaux

En 2013, Bruxelles Environnement a réalisé un inventaire des surfaces dédiées au maraîchage urbain et de leurs caractéristiques ainsi qu'une identification de sites pouvant accueillir des potagers. Cette étude, effectuée par le BRAT, a uniquement inventorié les sites potagers cultivés par plusieurs personnes (potagers collectifs et familiaux) en excluant les potagers de jardins privés ou d'écoles ainsi que les projets professionnels d'agriculture urbaine. Tous les sites potagers ont été recensés, qu'ils soient officiels (potagers communaux, régionaux, sur terrains privés ...) ou officieux (terrains squattés). Une mise à jour de cet inventaire a été effectuée en 2018.

Les potagers pris en compte dans l'inventaire de 2018 sont les potagers collectifs et familiaux ainsi que les potagers, même privés, accessibles depuis l'espace public et se trouvant sur une parcelle non bâtie. Les potagers se trouvant dans les jardins privés, les écoles, les entreprises de même que les potagers d'animation n'ont pas été pris en compte.

Les potagers collectifs - qui peuvent être également qualifiés de potagers participatifs, communautaires, partagés, etc. - sont gérés par les jardiniers eux-mêmes, ce qui implique une organisation collective et participative du groupe. Dans certains cas, la coordination est néanmoins réalisée par une institution (association, commune...) afin de soutenir les jardiniers dans la gestion du projet. Certains de ces potagers sont constitués d'une seule grande parcelle où tout est partagé, d'autres sont divisés en parcelles individuelles, d'autres encore adoptent un mélange des deux. Dans tous les cas, des efforts et moyens sont mis en commun (outils, semences, compost...) et le partage d'expérience et la convivialité entre jardiniers est recherchée. En pratique, la distinction entre potagers familiaux et collectifs n'est pas toujours évidente.

Certains sites potagers sont gérés par Bruxelles Environnement, d'autres par les communes, d'autres encore par des entreprises comme Infrabel (SNCB).

Notons que pour des questions méthodologiques, une différence a été introduite entre l'inventaire 2013 et 2018 concernant les potagers pris en compte. En effet, l'inventaire 2018 a comptabilisé tous les potagers accessibles depuis l'espace public et se trouvant sur une parcelle non bâtie, quelle que soit leur taille, le nombre d'abris, etc. Seuls les potagers existant au sein d'une parcelle construite n'ont pas été repris (fonds de jardin). Par contre, lors de l'inventaire 2013, une large enquête de terrain avait permis dans un certain nombre de cas douteux de déterminer si un potager était privé ou non. Les potagers considérés en 2018 reprennent donc des potagers collectifs (déjà considérés en 2013) mais également des potagers « privés » regroupés (déjà considérés en 2013) ou non (non repris ou classé comme « privés » en 2013) accessibles depuis l'espace public.

Par ailleurs, la mise à jour de l'inventaire a permis de mettre en évidence certaines erreurs dans la base de données 2013 dont notamment la prise en compte de sites d'agriculture professionnelle. Celles-ci ont été corrigées afin de permettre une comparaison pertinente entre 2013 et 2018. Enfin la comparaison porte sur les données relatives à la superficie du site potager et non à la superficie réellement cultivée<sup>v</sup>.

#### 2.2.1.1. Chiffres-clés : Etat des lieux 2018 et évolution entre les situations de 2013 (corrigée) et 2018

Il ressort de l'inventaire réalisé en juin 2018 que la Région de Bruxelles-Capitale comptait 392 sites potagers. Cela représente en moyenne 3,29 sites potagers pour 10 000 habitants, ou encore, un site potager pour 3.040 habitants. En Région bruxelloise, la superficie de site potager par habitant est de 0,66 m<sup>2</sup> en moyenne.

---

<sup>v</sup> L'inventaire 2013 avait porté à la fois sur les superficies des sites potagers et sur les superficies cultivées mais, suite à un problème informatique, ces dernières données semblent avoir été perdues.



Le tableau ci-dessous montre l'évolution de cette situation par rapport à l'inventaire de 2013 :

**Tableau 1.2 :**

<b>Sites potagers collectifs et familiaux en Région de Bruxelles-Capitale : chiffres-clé (2013 et 2018)</b>			
Sources : BRAT 2018 (potagers) et IBSA 2018 (données population)			
	2013 (corrige)	2018	Evolution 2013-2018
Nombre de sites potagers	301	392	+ 30,2%
Superficie brute des sites potagers (m <sup>2</sup> ) (surface non cultivée comprise)	822 959	789 099	- 4,1%
Nombre d'habitants	1 154 635	1 198 726	+ 3,8%
Superficie brute de site potager par habitant (m <sup>2</sup> )	0,71	0,66	- 7,6%
Nombre d'habitants par site potager	3 836	3 058	- 20,3%

Si la superficie totale des potagers a diminué par rapport à 2013 (- 4,1%), on constate en revanche que leur nombre a sensiblement augmenté (+ 30,2%). L'analyse des données montre que cette évolution est à mettre en relation avec une diminution du nombre de sites potagers de grande taille (plus de 5000 m<sup>2</sup>) accompagnée d'une forte augmentation des sites potagers de taille réduite (inférieurs à 500 m<sup>2</sup> voire à 100 m<sup>2</sup>).

La hausse du nombre de potagers a néanmoins permis de décharger la pression démographique sur les potagers existants (- 20,3% d'habitants pour un site potager).

**Tableau 1.3 :****Potagers collectifs et familiaux en Région de Bruxelles-Capitale (2018)**

Sources : BRAT 2018 (potagers), IBSA/SPF Economie (données population 2018 et accès à un jardin privé basé sur enquête socio-économique 2001\*)

Communes	Surface totale des sites potager (m <sup>2</sup> )	Nombre de sites potagers	Superficie de site potager /habitant (m <sup>2</sup> )	Nombre d'habitants /site potager	% de logements sans jardin pour usage privé (2001)*
Anderlecht	104 485	36	0,88	3 288	58% (+/- 13%)
Auderghem	15 789	10	0,47	3 374	42% (+/- 09%)
Berchem-Sainte-Agathe	19 907	19	0,80	1 307	46% (+/- 10%)
Bruxelles	190 387	81	1,06	2 213	66% (+/- 12%)
Etterbeek	4 498	7	0,09	6 927	65% (+/- 11%)
Evere	65 721	15	1,60	2 742	59% (+/- 12%)
Forest	18 409	28	0,33	2 000	61% (+/- 12%)
Ganshoren	21 498	9	0,86	2 763	58% (+/- 13%)
Ixelles	22 103	14	0,26	6 180	65% (+/- 11%)
Jette	72 751	17	1,39	3 071	58% (+/- 12%)
Koekelberg	8 168	5	0,38	4 355	66% (+/- 12%)
Molenbeek-Saint-Jean	28 474	20	0,29	4 850	69% (+/- 13%)
Saint-Gilles	5 477	10	0,11	5 000	71% (+/- 11%)
Saint-Josse-ten-Noode	680	2	0,03	13 516	68% (+/- 12%)
Schaerbeek	40 391	20	0,30	6 651	62% (+/- 11%)
Uccle	105 318	44	1,28	1 870	44% (+/- 10%)
Watermael-Boitsfort	29 866	26	1,19	962	37% (+/- 08%)
Woluwe-Saint-Lambert	23 575	17	0,42	3 312	53% (+/- 10%)
Woluwe-Saint-Pierre	11 152	12	0,27	3 465	40% (+/- 08%)
<b>RBC</b>	<b>789 099</b>	<b>392</b>	<b>0,66</b>	<b>3 058</b>	<b>59% (+/- 11%)</b>

\* cette donnée, basée sur les résultats de l'enquête socio-économique 2001, doit être considérée comme une approximation dans la mesure où 11% des ménages bruxellois n'ont pas répondu à cette question.

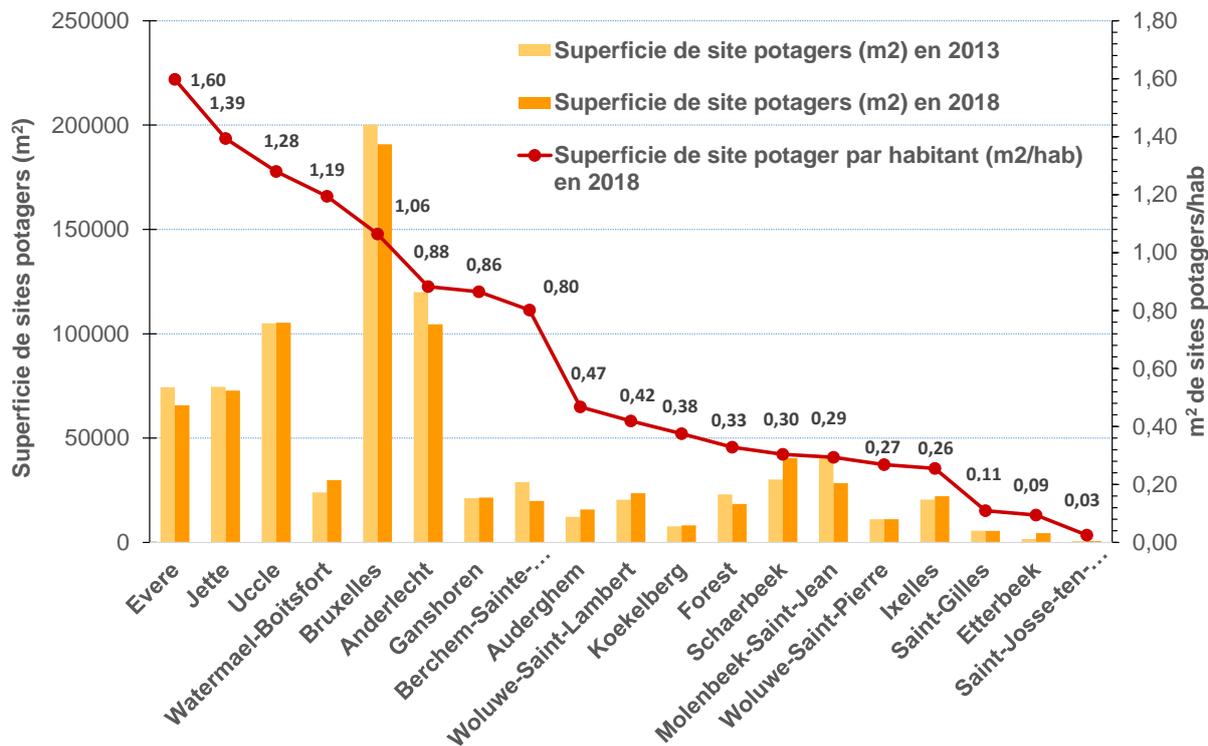
En moyenne chaque Bruxellois a un accès théorique à 0,66 m<sup>2</sup> de potager (sur base de la superficie totale du site potager, en ce compris les éventuelles parties non cultivées, et hors jardins privés et écoles). On observe cependant de fortes disparités entre communes : alors que les habitants de Bruxelles (cf. quartiers périphériques tels que Haren et Neder-Over-Hembeek), Evere, Jette, Uccle et Watermael-Boitsfort disposent en moyenne de plus de 1 m<sup>2</sup>/hab., ceux des communes d'Etterbeek, Saint-Josse et Saint-Gilles disposent de moins de 0,15 m<sup>2</sup>/hab. Ces communes figurent également parmi celles où la part de ménages ayant accès à un jardin privé est la plus faible.

Le graphique ci-dessous montre, pour chaque commune bruxelloise, la superficie totale de potagers collectifs et familiaux (en 2013 et en 2018) ainsi que la superficie de site potager par habitant (en 2018).



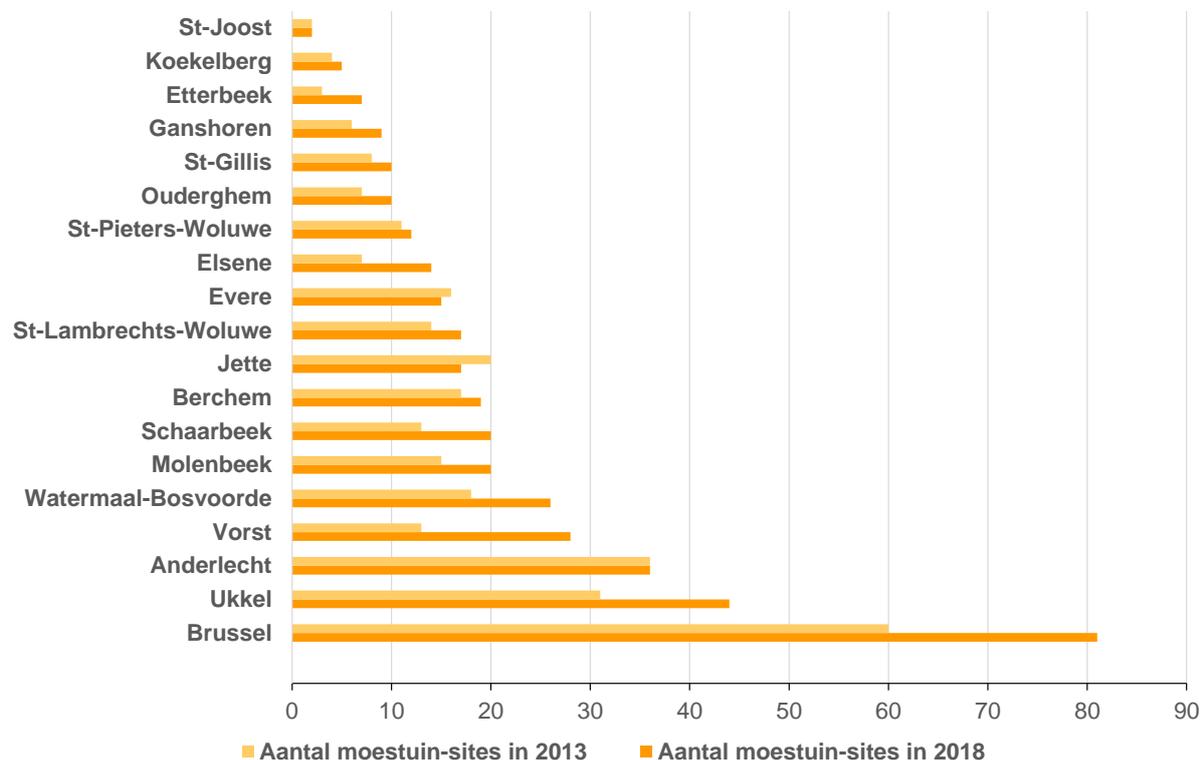
**Figure 1.4. Superficie de sites potagers collectifs et familiaux (totale et par habitant) par commune (2013 et 2018)**

Source : BRAT 2018



**Figure 1.5. Nombre de sites potagers collectifs et familiaux par commune (2013 et 2018)**

Source : BRAT 2018



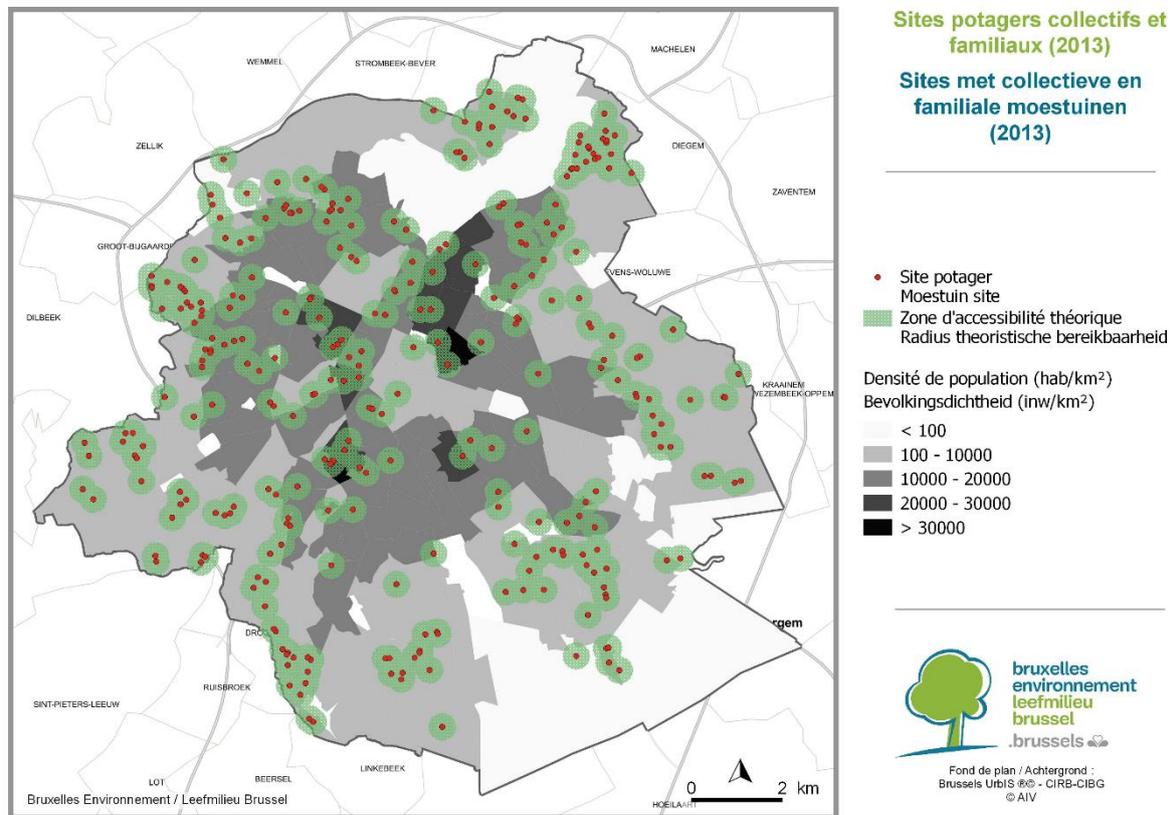


### 2.2.1.2. Représentation cartographique des sites potagers

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser la répartition de ces potagers dans le tissu urbain. Chaque potager est représenté par un cercle d'un rayon de 300 mètres à partir de son centre, cette distance à vol d'oiseau correspondant grosso modo à 5-10 minutes de marche (selon le parcours effectif et les caractéristiques du marcheur). Cette représentation permet, en première approche, d'identifier des zones de carence concernant l'accès des Bruxellois à un potager de proximité.

### Carte 1.6: Localisation des potagers collectifs et familiaux en 2013 (corrigé)

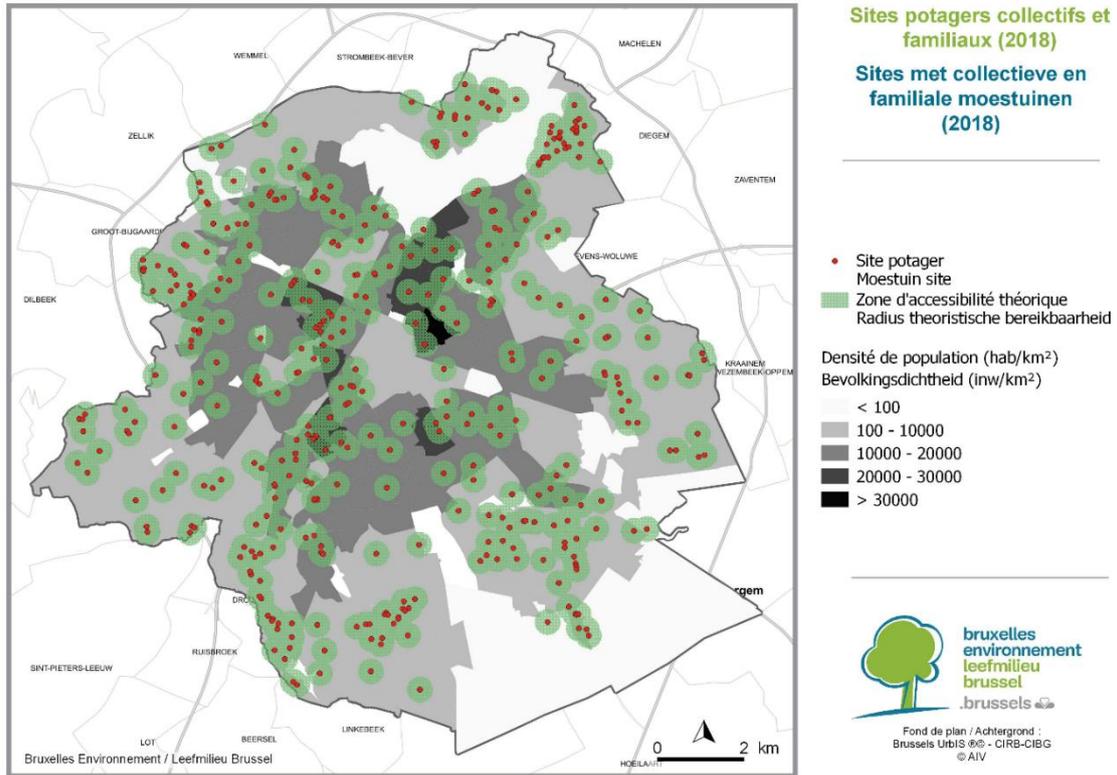
Source : BRAT 2018





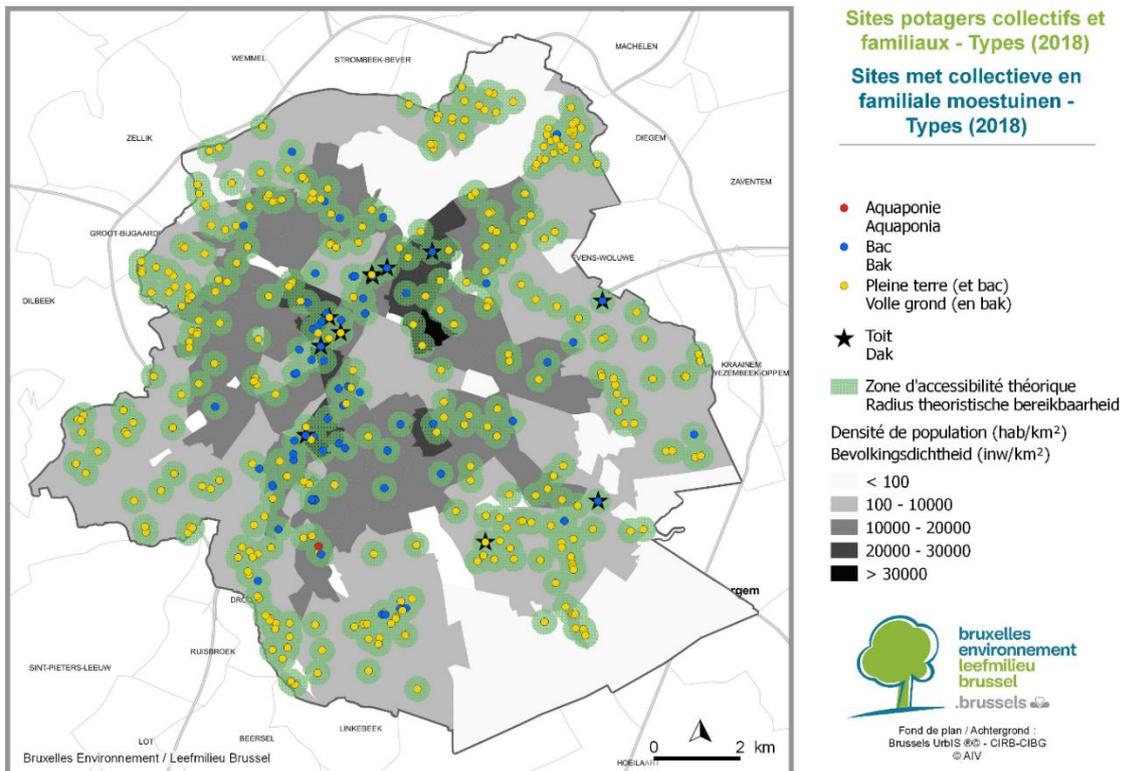
### Carte 1.7: Localisation des potagers collectifs et familiaux en 2018

Source : BRAT 2018



### Carte 1.8: Localisation et type (bacs, pleine terre ou toiture) des potagers collectifs et familiaux en 2018

Source : BRAT 2018





De nombreux nouveaux espaces dédiés aux potagers ont été créés, en particulier dans les zones plus denses. Il s'agit généralement de petits potagers.

En l'espace de 5 ans :

- 129 nouveaux sites potagers ont été créés, il s'agit essentiellement de petits potagers qui ont contribué à améliorer l'offre dans les zones densément bâties;
- 38 sites potagers ont disparu;
- 3 sites potagers sont apparus et ont disparu;
- 13 sites potagers ont vu leur taille augmenter;
- 13 sites potagers ont vu leur taille diminuer.

Cependant, malgré un renforcement global du nombre de potagers et plus spécifiquement dans certaines zones (Bockstael, Marolles, Etterbeek, Forest, Ixelles, sud d'Uccle, Haren, Watermael-Boitsfort...), il existe toujours des disparités spatiales marquées: de fortes concentrations locales alternent avec des zones non équipées. Si celles-ci s'observent également dans certaines zones moins denses, les zones déficitaires du centre combinent souvent une offre réduite en potagers mais aussi en espaces verts et en jardins privés ainsi que de fortes densités de populations et des faibles revenus moyens par habitant.

Comme en 2013, la toute grande majorité des potagers sont situés au sol (97%). 81% des sites potagers disposent de cultures en pleine terre. Les sites disposant uniquement de bacs ou sacs, soit 16% des potagers, sont essentiellement localisés dans les quartiers centraux et denses. Quelques nouveaux potagers sont développés en toiture (au nombre de 11 en 2018 alors qu'ils n'étaient que 4 en 2013), essentiellement dans les quartiers plus centraux. 3% des sites correspondent à des potagers en toiture.

La complémentarité spatiale entre les (très) petits potagers (généralement en bacs) et les potagers plus grands (généralement en pleine terre) apparaît bien: les cultures en bacs s'observent essentiellement dans les espaces du centre densément bâtis alors que les potagers de pleine terre se retrouvent davantage en périphérie. L'analyse des données montre par ailleurs que les potagers situés dans les zones les moins denses sont généralement de taille supérieure à ceux qui existent en zones plus centrales.

Notons que, par rapport à 2013, de plus nombreux potagers situés dans des zones moins denses sont malgré tout en bacs. Les auteurs du rapport émettent l'hypothèse que ceci pourrait être dû à une pollution du sol.

L'étude du BRAT de 2018 a par ailleurs identifié 26 potagers potentiellement menacés. Il s'agit de potagers existants mais dont l'avenir est incertain, le plus souvent en raison de projets de construction ou, plus occasionnellement, en raison de menaces liées à la pollution du sol.

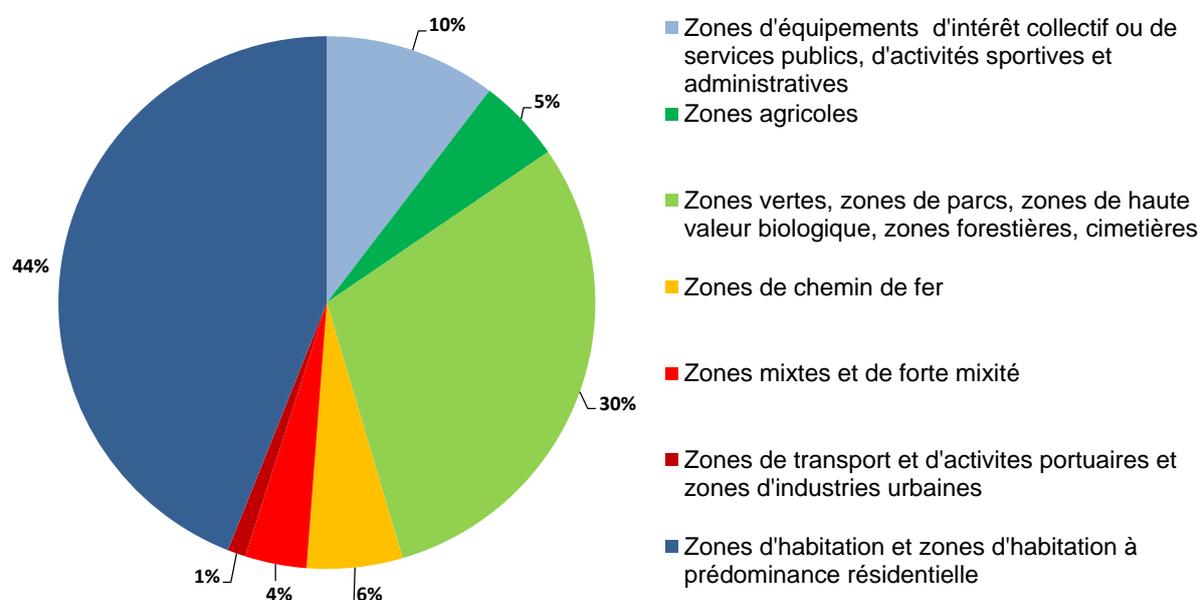
Il apparaît par ailleurs que plus du tiers de la superficie totale des sites de potagers accessibles au public se trouve en zones vertes ou zones agricoles et bénéficie donc d'une certaine protection.

Le graphique suivant présente la répartition, en termes de superficie, des sites potagers selon les principales zones du plan régional d'affectation du sol (PRAS).



## Figure 1.9: Répartition de la superficie totale des sites potagers (collectifs et familiaux) en fonction des différentes zones du PRAS

Sources : BE sur base de données BRAT 2018 et PRAS



Parmi les potagers inventoriés, 31 ha se trouvent en zones d'espaces verts ou en zone agricole ce qui a priori devrait constituer une garantie de pérennité. Par ailleurs, plus de 5 ha de surfaces brutes de potagers sont localisés dans des espaces verts gérés par Bruxelles Environnement.

### 2.2.2. Offre de potagers dans les espaces verts gérés par Bruxelles Environnement

Depuis sa création, Bruxelles Environnement s'attache à mettre des parcelles potagères à disposition des Bruxellois dans certains parcs ou sites régionaux. L'obtention d'une parcelle passe par la signature d'une convention par laquelle les jardiniers s'engagent à respecter différentes règles relatives notamment à des préoccupations écologiques (entre autres absence de recours aux pesticides) ou paysagères.

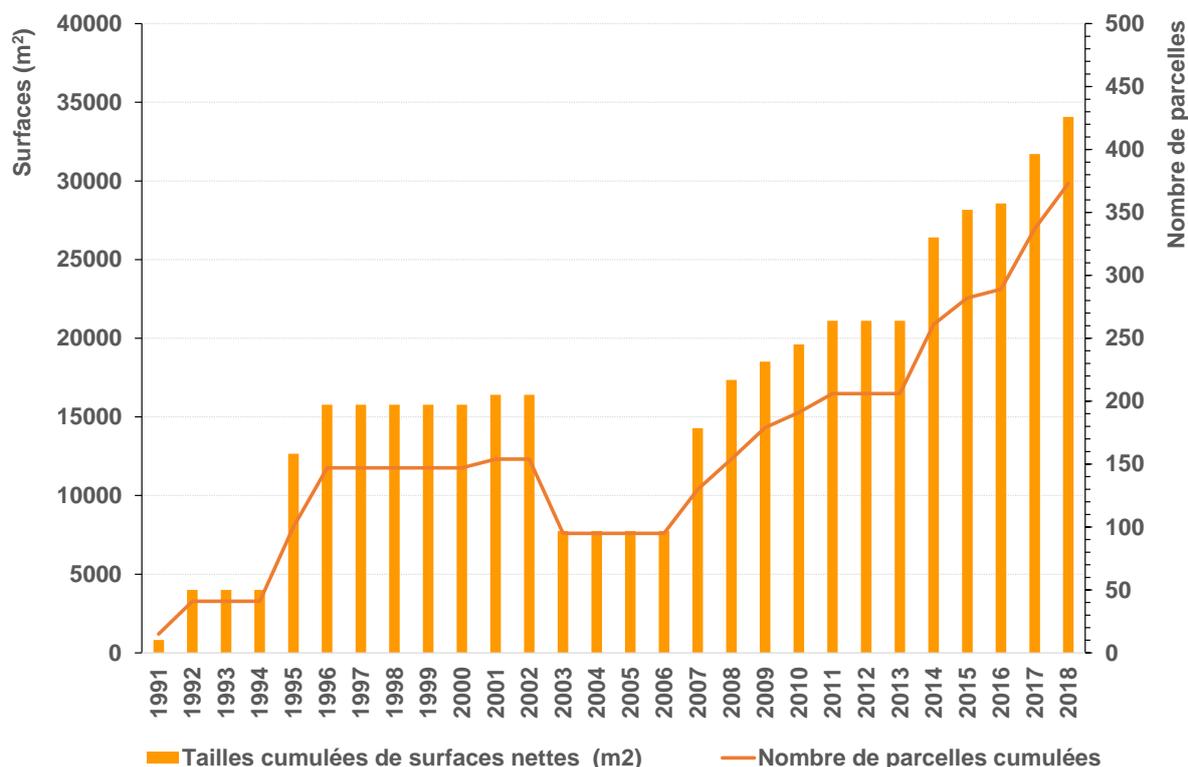
En fonction du site et des dynamiques citoyennes en présence, Bruxelles Environnement développe des espaces potagers individuels ou collectifs. Sur les sites individuels, les initiatives collectives sont encouragées (parcelles destinées à des associations, compost collectif, achat d'outils et de semences en commun, ...).

Le graphique suivant illustre l'évolution dans le temps du nombre de parcelles et de la superficie de potagers mis à disposition des Bruxellois dans les espaces verts régionaux.



## Figure 1.10 : Evolution du nombre et de la taille cumulés des parcelles potagères mises à disposition par Bruxelles Environnement

Source : Bruxelles Environnement – Division Espaces verts 2018



En 2018, la superficie totale de potagers aménagés dans les espaces régionaux bruxellois s'élevait à 3,4 ha en comptabilisant uniquement la superficie nette (c'est-à-dire la superficie cultivable) et à 5,3 ha en tenant également compte des superficies brutes (c'est-à-dire en incluant les chemins, les haies, les pelouses, les tables, etc.). La réduction de l'offre en potagers observée sur le graphique en 2003 est liée à la découverte de problèmes de pollution des sols au niveau des sites du Wilder et du Scheutbos. Ceci a conduit à fermer ces potagers jusqu'à ce que leur traitement les rende à nouveau aptes à la culture. Le site du Keyenbempt (Est) a également fait l'objet d'un tel traitement au moment de sa reprise en gestion par Bruxelles Environnement.

Au total, en 2018, 373 parcelles sont mises à disposition des Bruxellois au niveau d'une quinzaine de sites localisés dans 6 communes. La majeure partie de ces sites sont localisés en seconde couronne.

**Tableau 1.11 :**

### Nombre et superficie totale des parcelles potagères aménagées dans les espaces verts régionaux (hors bacs et potagers pédagogiques)

Source : Bruxelles Environnement - Division Espaces verts 2018

	Nombre de parcelles	Superficie (ha)	
		nette	brute
<b>Auderghem</b>			
Rouge-Cloître	68	0,49	0,49
<b>Berchem-Sainte-Agathe</b>			
Kattebroek	7	0,04	0,09
Vieux Poirier	15	0,15	0,52
Wilder	34	0,37	0,56
Zavelenberg	8	0,1	0,13
<b>Molenbeek</b>			
Scheutbos	48	0,32	0,47
Tour&Taxis (Ligne 28)	16	0,12	0,17
<b>Uccle</b>			
Dolez	36	0,24	0,54
Keyenbempt Est	33	0,37	0,48
Keyenbempt Nord	10	0,18	0,25
Keyenbempt Ouest	25	0,47	0,59
Tillens	25	0,12	0,19
<b>Watermael-Boitsfort</b>			
Héronnière	26	0,32	0,49
Tournay-Solvay	15	0,08	0,34
<b>Woluwé-Saint-Lambert</b>			
Woluwé (Fabry)	7	0,06	0,11
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>3,41</b>	<b>5,43</b>

Notons que le site potager de Tour&Taxis jouit d'un statut particulier: s'il est localisé dans un terrain régional, il est cependant géré au quotidien par un collectif citoyen.

### 3. Potentiel de développement de potagers urbains (2013)

L'augmentation des surfaces dédiées à la culture potagère peut se faire de multiples manières allant d'approches classiques ou relativement classiques (développement de nouvelles parcelles y compris dans les jardins privés, intensification et extensification de l'usage des potagers existants, cultures hors sol en toitures ou terrasses) à des projets plus novateurs qui, actuellement, revêtent encore souvent un caractère expérimental et/ou démonstratif (production de poissons couplée au maraîchage ou aquaponie, vergers, potagers ou mini-fermes mobiles, cultures sur façade, culture sur péniche, etc.).

De manière générale, l'intérêt de la population paraît au rendez-vous. Selon l'enquête précitée de Dedicated research (2011), parmi les Bruxellois qui ne cultivent pas encore, 24% ont déjà pensé à commencer à cultiver et 27% l'envisagent vaguement. Tant dans l'enquête de 2011 que dans le sondage Good food 2018, le manque de temps et d'espace sont cités comme principaux freins.

Il existe cependant un potentiel en terme de surfaces de production, tant au niveau des ménages que des projets collectifs, mais celui-ci reste méconnu et insuffisamment exploité. En ce qui concerne les potentialités d'accroissement des cultures maraîchères au sol, l'inventaire du BRAT de 2013 a permis de montrer, en s'appuyant notamment sur les résultats d'un questionnaire (non reconduit en 2018), qu'un nombre important de sites potagers présentent un potentiel de développement élevé. Celui-ci peut se réaliser soit par l'intensification des surfaces déjà cultivées soit par extension de la superficie cultivée. Concernant ce dernier point, l'étude de 2013 a permis d'estimer que de l'ordre de 64% de la superficie des sites potagers sont cultivés. Il en résulte qu'une extension, d'ampleur non déterminée,



est possible dans une partie des zones actuellement non cultivées au niveau des sites potagers (sachant néanmoins que certaines de ces zones ne peuvent être cultivées en raison par exemple du relief ou de la végétation arborée présente).

Des sites ou parcelles pouvant potentiellement accueillir de nouveaux potagers ont également été identifiés dans le cadre de l'inventaire de 2013. Ils se sont révélés extrêmement nombreux : dents creuses, friches, espaces verts, zones agricoles, zones bordant les lignes de chemin de fer, cités-jardin et abords de grands ensembles de logements, etc. Sur base de cette première sélection, en tenant compte d'une série de critères (propriétaires, taille, affectation au PRAS, avis d'experts, intérêts des acteurs concernés) et en excluant du champ d'investigation les espaces verts gérés par Bruxelles Environnement (dont les potentialités sont évaluées par ailleurs en interne), l'étude a identifié plusieurs sites jugés particulièrement intéressants. L'accès au foncier reste cependant un frein important dans le développement de nouveaux potagers par Bruxelles Environnement.

L'intérêt d'une partie des citoyens de pouvoir disposer de parcelles potagères est par ailleurs réel comme en atteste notamment la liste d'attente détenue par Bruxelles Environnement (environ 390 personnes ayant fait une démarche active de demande et en attente en novembre 2018, avec de grandes disparités selon les sites).

Un potentiel de développement existe également au niveau des potagers individuels chez les particuliers. Selon une enquête réalisée en 2011 (Dedicated research), 85% des Bruxellois disposeraient d'une terrasse, d'un balcon, d'une cour (de plus d'un m<sup>2</sup>), d'une toiture plate ou d'un jardin (privé ou mis à disposition). Ce potentiel n'a cependant pas été quantifié en termes de surface.

Le potentiel de développement de projets d'agriculture urbaine en toiture apparaît lui aussi conséquent puisque, en 2013, la Région bruxelloise comptait environ 4777 toitures plates (hors logement) couvrant une superficie de l'ordre de 591 ha (dont plus de 80% avec des superficies de plus de 1000 m<sup>2</sup>) (Lateral thinking Factory, 2013).

## 4. Actions de la Région

Bruxelles Environnement mène depuis sa création une politique de développement de potagers urbains et ce, via divers outils.

Cette politique a été confirmée et renforcée ces dernières années, notamment avec l'adoption, fin 2015, de la stratégie Good food (« Vers un système alimentaire plus durable en Région de Bruxelles-Capitale »). Celle-ci vise à favoriser une transition du système alimentaire bruxellois vers plus de durabilité. L'un de ses axes a pour objectif d'augmenter la production alimentaire locale durable en s'appuyant notamment sur l'autoproduction. Les objectifs quantitatifs en lien avec la promotion de l'autoproduction fixés pour 2020 sont :

- de doubler la surface des zones potagères dans les espaces verts régionaux gérés par Bruxelles Environnement (ce qui équivaut à arriver à une superficie totale nette de 5 ha);
- que 30 % des ménages produisent une partie de leur alimentation;
- que la surface des sites potagers collectifs et familiaux reste au minimum identique à celle inventoriée en 2013.

Cette politique de développement de potagers urbains s'appuie sur plusieurs lignes d'action :

- Gestion des potagers situés dans les parcs régionaux et développement de nouveaux sites potagers

Bruxelles Environnement gère actuellement 15 sites potagers d'une superficie totale nette de 3,4 ha (5,5 ha si l'on considère les surfaces brutes) répartie entre 373 parcelles individuelles. Ces sites, le plus souvent localisés en seconde couronne et le long de la promenade verte, sont situés en zone verte du PRAS. Les potagers y sont gérés dans le respect de l'environnement (via la signature de conventions d'occupation avec les bénéficiaires de parcelles) et en veillant à apporter une dimension sociale et pédagogique aux projets.

Bruxelles Environnement poursuit cette politique en aménageant de nouveaux potagers (en général familiaux, mais parfois collectifs) sur de nouveaux sites ou en agrandissant les sites existants. L'amélioration de l'offre passe également par une meilleure gestion des sites existants (réaffectation des parcelles abandonnées, vérification du respect des conventions d'occupation, division des trop grandes parcelles, etc.). Le renforcement du contrôle sur le terrain quant à l'utilisation effective et adéquate des parcelles a permis d'augmenter le taux d'occupation des parcelles.



Au cours de ces dernières années la Division Espaces verts a consenti un effort particulier pour aménager de nouveaux espaces potagers et améliorer les sites existants (plantations de petits fruitiers et plantes aromatiques, accès à l'eau, coffres de rangement, composts collectifs, etc.). Le tableau suivant reprend les potagers, de pleine terre ou en bacs, aménagés par Bruxelles Environnement depuis 2014, en ce compris les potagers didactiques. Sur une période de 4 ans, près de 1,7 ha de potagers (superficie nette) comportant 169 parcelles ainsi que des bacs ont ainsi été créés par Bruxelles Environnement.

**Tableau 1.12 :**

Superficie des nouveaux sites de potagers et bacs potagers créés dans les espaces verts de Bruxelles Environnement					
Source : Bruxelles Environnement, bilan détaillé d'évaluation à mi-parcours de la stratégie Good food, octobre 2018					
Année	Site	Typologie des potagers	Superficies brutes (m <sup>2</sup> )	Superficies nettes (m <sup>2</sup> )	Nombre de parcelles
2014	Tours & Taxis	Collectifs	1 692	1 200	16
	Zavelenberg	Individuels	450	450	5
	Wilder	Individuels	5 625	3 650	32
2015	Rouge-Cloître	Individuels	3 410	1 700	24
	Rouge-cloître	Didactiques	650	370	/
	Potager du triage	Collectifs	800	800	5
2016	Mont des Arts	Didactiques	50	50	/
	Kattebroek	Individuels	925	400	7
	Parc Duden	Plantes aromatiques	2 600	2 600	/
	Parc de la Senne	Didactiques	60	60	/
2017	Scheutbos	Individuels	4 720	3 150	48
	Parc Seny	Collectifs	650	150	/
	Prairie Dolez	Individuels	5 439	2 360	32
<b>Superficie totale de potagers créés</b>			<b>27 071</b>	<b>16 940</b>	<b>169</b>

Comme explicité ci-dessus, l'étude réalisée par le BRAT en 2013 a identifié bon nombre de sites potentiels pour le développement de nouveaux espaces potagers. Néanmoins, après examen, peu de ces terrains s'avèrent effectivement mobilisables pour le développement de projets potagers. En effet, l'acquisition de terrains pour y établir des potagers urbains comporte de nombreux obstacles dont notamment des difficultés d'accès au foncier (en particulier pour les terrains localisés en zones d'habitation) ainsi que des problèmes de pollution (avérée ou potentielle) affectant de nombreux terrains (la dépollution d'un site afin de le rendre propre à la culture s'avère très coûteuse). D'autres critères interviennent également comme l'emplacement des parcelles dans l'environnement socio-urbanistique (carence du quartier en potagers collectifs et familiaux et autres types d'espaces verts, importance sociale de la demande, conditions d'accessibilité...) ainsi que la faisabilité technique et économique du projet.

- Soutien au développement de projets de potagers collectifs et familiaux via des appels à projets

Le soutien au développement de projets potagers collectifs par d'autres acteurs que Bruxelles Environnement se fait via des appels à projets dans lesquels l'agriculture urbaine figure parmi les thématiques prioritaires. Ces appels à projets sont destinés aux communes et CPAS, associations, collectifs de citoyens ou écoles. L'objectif est que certains des potagers ainsi créés deviennent des espaces démonstratifs et exemplaires: lieux de formations, exemples de pratiques de production écologique dans des contextes variés y compris sur de petits espaces (toiture, bacs, caves, pleine terre...).

Entre 2015 et 2018, 16 projets en lien avec l'axe « Production alimentaire » ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projet visant les communes et CPAS (aménagement de terrains communaux en parcelles potagères, actions de sensibilisation soutenues par la mise en place de parcelles, bacs ou de productions plus spécifiques). Par ailleurs, 17 associations ont bénéficié de subsides pour des projets d'autoproduction ou mixtes (par ex. agro écologie, culture de houblon en lien avec des microbrasseries, formation au forçage de chicons).



Depuis 2011, un appel à projet soutenant financièrement et techniquement l'installation de nouveaux potagers collectifs par des citoyens est lancé chaque année. Dans ce cadre, plus de 74 projets de potagers collectifs ont bénéficié d'une aide au démarrage entre 2011 et 2017. Parmi ces derniers, 53 étaient vraisemblablement encore actifs en avril 2018. Certains ont disparu, d'autres ont fusionné. Par ailleurs, 39% des terrains présenteraient un risque de reprise par leur propriétaire à court ou moyen terme.

Selon un bilan réalisé par Bruxelles Environnement dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie Good food, ces potagers collectifs occupent en moyenne, par potager, 34 personnes et touchent une centaine de personnes chaque année via les activités qui y sont liées.

Notons qu'outre le développement de potagers collectifs, d'autres types de projets d'agriculture urbaine sont également portés par des collectifs citoyens et soutenus par l'appel à projet « Inspirons le quartier » : poulaillers, vergers, incroyables comestibles, etc. Les « Quartiers durables citoyens », disposant de budgets potentiellement plus importants, développent des projets à l'échelle du quartier pouvant regrouper plusieurs pôles connectés (potager, compost, verger,...). Ils permettent également le développement de projets à caractère plus « innovant » (serre sur le toit en auto-construction, ...). Depuis 2008, on peut compter une quarantaine de projets de production au sein des quartiers durables citoyens.

Les écoles sont également très dynamiques dans la mise en place de sites de production. En 2016 et 2017, 84 écoles (y compris hautes écoles) ont été soutenues pour développer un site de production.

Signalons enfin que dans le cadre de l'élaboration des agendas 21 locaux, un appui a été apporté au développement ou à la mise en œuvre d'un axe « potagers ».

- Mise en réseau de potagers familiaux et collectifs (élargie en 2018 à la mise en réseau de tous les projets collectifs citoyens Good Food)

Initiée en 2011, cette mise en réseau crée une dynamique participative entre personnes impliquées dans la réalisation de potagers et favorise les échanges de savoir-faire. Elle se concrétise notamment par l'organisation de forums de rencontre, de chantiers participatifs, de visites de terrain, de bourses aux semences ou encore, par le développement d'outils de communication (

- Services d'accompagnement aux projets d'agriculture urbaine non professionnels

Un service « Facilitateur Agriculture urbaine » a récemment été mis sur pied (plateforme web et accompagnement de deuxième ligne plus personnalisé). Celui-ci vise avant tout à soutenir l'agriculture urbaine professionnelle mais peut également aider à la mise en place de projets d'autoproduction tels que, par exemple, l'intégration d'espaces potagers dans un projet immobilier ou dans un projet de revitalisation d'un quartier.

Il existe aussi un réseau de maîtres maraîchers, initié en 2011, qui s'appuie sur des « citoyens relais » ayant bénéficié d'une formation en maraîchage urbain. Le rôle de ces bénévoles est de promouvoir le maraîchage urbain écologique amateur en motivant et conseillant ceux qui voudraient s'y mettre ou poursuivre leur expérience. Depuis 2011, 166 maîtres maraîchers ont été diplômés, dont environ 70% étaient encore actifs en 2017.

- Sensibilisation, formation et information du public

Afin d'encourager les Bruxellois à produire une partie de leur alimentation, d'autres leviers complémentaires à ceux évoqués ci-dessus sont également activés :

- formations (ateliers « Cultiver en ville » notamment);
- développement d'une documentation technique accessible aux potagistes amateurs;
- animations scolaires et soutien à des associations et fermes pédagogiques dans leurs missions d'éducation et de formation en lien avec l'agriculture urbaine;
- organisation ou soutien à des événements régionaux liés à l'agriculture urbaine (visites de potagers et autres projets de production alimentaire, distribution de kits de graines...).

Comme on le voit, de nombreuses initiatives sont menées au niveau régional pour encourager le développement de potagers urbains et sensibiliser les Bruxellois à l'autoproduction et, plus généralement, à la « Good food ». Ces initiatives rencontrent un intérêt réel de la part de nombreux Bruxellois.



## Sources

1. BRAT, ECO-INNOVATION, BGI 2013. « Evaluation du potentiel maraîcher en Région de Bruxelles-Capitale (phase I) – Identification des références d'agriculture urbaine pertinentes au regard du contexte bruxellois », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 70  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/STUD%20agricultUrb%20ref%202013%20fr](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/STUD%20agricultUrb%20ref%202013%20fr)
2. BRAT, ECO-INNOVATION, BGI 2013. « Evaluation du potentiel maraîcher en Région de Bruxelles-Capitale (phase II) », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 46.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/STUD%20potentielMaraicher%20phase2%202013%20fr](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/STUD%20potentielMaraicher%20phase2%202013%20fr)
3. BRAT, ECO-INNOVATION, BGI 2013. « Evaluation du potentiel maraîcher en Région de Bruxelles-Capitale (phase III) », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 23.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/RAP\\_2013\\_potagersBXL\\_etAnnexeS](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_2013_potagersBXL_etAnnexeS)
4. BRAT 2018. « Evolution du nombre et de la superficie des potagers en Région bruxelloise entre 2013 et 2018 », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 28  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/Be\\_potagers2018\\_20180904](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Be_potagers2018_20180904)
5. DEDICATED RESEARCH 2011. « Les maraîchages urbains, écologiques: freins, leviers à la réalisation et état des lieux – phase quantitative », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 61.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/Etude%20maraichage%20enquete%20partQuantitatif%20FR](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Etude%20maraichage%20enquete%20partQuantitatif%20FR)
6. DEDICATED RESEARCH 2011. « Les maraîchages urbains, écologiques: freins, leviers à la réalisation et état des lieux – phase qualitative », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/RAP\\_2011\\_EtudePotagersUrbainsPhase%20Qualitative.pptx](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_2011_EtudePotagersUrbainsPhase%20Qualitative.pptx)
7. IPSOS PUBLIC AFFAIRS 2014. « Baromètre environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale – résultats 2014 », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 112.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/RAP\\_2014\\_BaroEnvRBC](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_2014_BaroEnvRBC)
8. LATERAL THINKING FACTORY 2013. « Indoor farming Building integrated greenhouse », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 77.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/RAP\\_20131130\\_IndoorFarming.pdf](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_20131130_IndoorFarming.pdf)
9. SONECOM 2013. « Baromètre de comportements de la population en matière d'environnement et d'énergie en Région de Bruxelles-Capitale », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 57.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/STUD\\_2013\\_Barometre\\_Enviro.pdf](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/STUD_2013_Barometre_Enviro.pdf)
10. SONECOM 2015. « Sondage sur le comportement des ménages en matière d'achat et d'utilisation de pesticides dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans les zones de captage », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 79.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/RAP\\_20150616\\_SoncomFinalPe.st](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_20150616_SoncomFinalPe.st)
11. SONECOM 2018. « Réalisation d'un sondage d'évaluation à mi-parcours de la stratégie Good Food auprès de la population en RBC », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp. 44  
[http://document.environnement.brussels/doc\\_num.php?explnum\\_id=9484](http://document.environnement.brussels/doc_num.php?explnum_id=9484)



12. SONECOM 2016.<sup>i</sup> « Réalisation d'un sondage Etat initial sur les comportements des Bruxellois en matière d'alimentation durable dans le cadre de la stratégie Alimentation durable » étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, pp 60  
[http://document.environnement.brussels/doc\\_num.php?explnum\\_id=9485](http://document.environnement.brussels/doc_num.php?explnum_id=9485)
13. VERDONCK M., TAYMANS M., CHAPELLE G., DARTEVELLE G., ZAOUÏ C. 2012, révision en 2014. « Système d'alimentation durable – Potentiel d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale », étude réalisée par le Centre d'études régionales bruxelloises (FUSL) et GREENLOOP pour le compte de Bruxelles Environnement, pp 88 + annexes.  
[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/electfile/Etude%20alimentationDurable%20emploiRBC%20CERB%20Greenloop%20juin2012](http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Etude%20alimentationDurable%20emploiRBC%20CERB%20Greenloop%20juin2012)
14. WEGMULLER F., DUCHEMIN E. 2010. « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », in Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], volume 10 n°2, septembre 2010, mis en ligne le 25 septembre 2010, consulté le 17 novembre 2015.  
<http://vertigo.revues.org/10445> ; DOI : [10.4000/vertigo.104](https://doi.org/10.4000/vertigo.104)

## Autres fiches à consulter

Thème L'occupation des sols et les paysages bruxellois:

6. Le maillage vert

Thème Alimentation durable et agriculture urbaine

2. Good food : agriculture professionnelle en Région bruxelloise

## Auteur de la fiche

DE VILLERS Juliette

Relecture : HERMANUS Karin, TAUPINART Elisabeth, VAN BAMBEKE Joelle, MOULART Jean